



Mémoire présenté à Santé Canada dans le cadre de sa consultation sur le marché potentiel des produits de santé contenant du cannabis qui n'exigeraient pas de supervision d'un praticien

Introduction

Le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS) est heureux de donner son avis à Santé Canada concernant certains facteurs à considérer avec le marché des produits de santé contenant du cannabis (PSC) qui n'exigeraient pas de supervision d'un praticien. Le CCDUS reconnaît qu'encadrer les allégations santé associées aux produits du cannabis serait avantageux, car cela permettrait entre autres de supplanter le marché illégal des PSC et d'assurer un contrôle de la qualité et l'innocuité des produits du cannabis pour traiter des affections mineures commercialisés avec des allégations santé. Le CCDUS invite à la prudence avec l'introduction d'allégations santé relatives aux PSC et réitère que la santé publique doit rester au cœur de la réglementation, et ce, pour les raisons suivantes :

- La nécessité de recueillir des données scientifiques démontrant l'innocuité et l'efficacité des produits à base de cannabis commercialisés en tant que produits de santé;
- Le risque que la commercialisation des produits du cannabis en tant que produits de santé entraîne une plus grande banalisation de l'usage de cannabis, surtout chez les jeunes;
- La nécessité de veiller à ce que le marché réglementé du cannabis pour les produits de santé n'entraîne pas d'augmentation involontaire des risques et méfaits liés à l'usage de cannabis.

Principales considérations

Maintien du cap sur la santé publique

Le CCDUS aborde la réglementation sur le cannabis dans une optique de santé publique, c'est-à-dire dans le but de réduire au minimum les méfaits, de prévenir l'usage problématique et de favoriser l'utilisation de données probantes. Les objectifs de la *Loi sur le cannabis* témoignent de la volonté du gouvernement fédéral à protéger la santé publique et à garantir l'accès à un approvisionnement de produits du cannabis dont la qualité fait l'objet d'un contrôle. L'instauration, par Santé Canada, d'un marché réglementé pour les PSC doit reposer sur des données scientifiques bien établies qui démontrent la qualité et l'innocuité de ces produits.

La difficulté de répondre à la demande du marché, tout en limitant la diversification des produits du cannabis, revêt une importance particulière avec les PSC. Au cours des dernières années, les consommateurs ont montré un grand intérêt envers les PSC, d'où une expansion du marché et une multiplication rapide des marchés illicites pour ces produits. Ces développements sont survenus,



indépendamment d'une réglementation du marché axée sur les données probantes et la santé publique. Le fait d'aborder avec prudence la diversification des PSC pour s'assurer que les produits et leurs utilisations reposent sur des données probantes viendra contribuer à l'atteinte des objectifs de santé publique.

Protection des jeunes

L'usage précoce de cannabis est associé à des conséquences négatives pour la santé et à un risque accru d'usage problématique à l'avenir. En s'assurant que les produits du cannabis ne sont pas facilement accessibles aux jeunes, on arriverait efficacement à limiter l'usage précoce. À l'inverse, une plus grande disponibilité des produits à base de cannabis chez les jeunes ne ferait que banaliser davantage l'usage (Zuckermann, Battista, de Groh, Jiang et Leatherdale, 2019).

Les mécanismes proposés forment un cadre juridique qui régit l'accès des jeunes aux PSC. Compte tenu des inquiétudes relatives à la banalisation de l'usage de cannabis et du manque d'études sur l'innocuité des PSC chez les jeunes, le CCDUS recommande d'agir avec prudence au moment de rendre les PSC disponibles aux jeunes. Pour ce faire, on pourrait notamment veiller à ce que l'accès des jeunes se limite aux utilisations à l'efficacité clinique démontrée. Il sera aussi essentiel, pour assurer un accès et un usage adéquats, de procéder à des études portant spécifiquement sur les incidences, selon des facteurs de diversité tels que le genre et l'âge.

L'emballage et l'étiquetage des produits peuvent grandement influencer sur les perceptions et les comportements du consommateur (U.S. Department of Health and Human Services, 2012). Le CCDUS favorise l'adoption de dispositions précisant que l'emballage et l'étiquetage des PSC ne doivent pas être attrayants pour les jeunes. Dans le cas des PSC, il faudra aussi se conformer aux dispositions de la *Loi sur le cannabis*, qui encadrent l'emballage et l'étiquetage qui s'adressent aux jeunes et qui imposent l'utilisation de contenants inviolables et à l'épreuve des enfants.

Bâtir la base de données probantes

Le CCDUS accueille favorablement l'approche proposée par Santé Canada, qui vise à recueillir d'autres avis scientifiques externes sur les exigences de preuves nécessaires pour les PSC, avant de rendre publique une réglementation préliminaire. Peu de recherches et de tests ont porté sur l'innocuité et l'efficacité des PSC dans le traitement d'affections mineures. Ce qui signifie qu'avant d'autoriser les allégations santé pour les produits à base de cannabis, il importe de prioriser la recherche propice à une prise de décisions fondées sur des données probantes.

L'intérêt grandissant envers les PSC, et surtout envers les possibles bienfaits pour la santé des produits de cannabidiol (CBD), a intensifié l'attention accordée à ce marché, et ce, sans que la recherche nécessaire sur l'innocuité et l'efficacité des produits de CBD ait été faite. L'établissement de normes permettant d'évaluer l'innocuité et l'efficacité des PSC devrait reposer sur des études scientifiques solides et objectives, pour une sécurité accrue des consommateurs.

Collecte, suivi, surveillance et évaluation des données

Afin de promouvoir la santé et la sécurité publiques, il faudra faire une collecte, un suivi, une surveillance et une évaluation détaillés et continus des données pendant la mise en place de la réglementation sur les PSC. Il sera ainsi possible d'apporter les correctifs et ajustements réglementaires nécessaires, à mesure que des données probantes sont acquises et des habitudes de consommation, documentées.



La collecte de données sur la disponibilité, la vente et les habitudes de consommation de PSC nous aidera à comprendre dans quelle mesure les consommateurs délaissent les produits illégaux, au profit des produits réglementés, et les conséquences de cette transition sur le marché illégal. Les données acquises par la surveillance des habitudes de consommation, en particulier chez des groupes à risque élevé comme les jeunes, viendront guider l'élaboration de stratégies de promotion d'une consommation à faible risque. Il sera aussi possible, avec la collecte de données, la recherche et le suivi, de connaître les bienfaits de la consommation et d'orienter l'application des meilleures pratiques, tant pour les consommateurs que pour les professionnels de la santé.

Conclusion

Une approche globale de santé publique relative aux PSC inclut notamment un engagement à :

- Établir des normes de santé et de sécurité factuelles pour encadrer l'élaboration de la réglementation sur les PSC;
- Limiter l'accès des jeunes aux PSC pour décourager l'usage précoce et éviter la banalisation de l'usage de cannabis;
- Assurer, par un suivi et une évaluation continus, la qualité et l'innocuité des produits étiquetés en tant que PSC.

Avec l'instauration d'un marché réglementé, les adultes canadiens qui consomment des PSC auront accès à des produits qui respectent des normes d'innocuité et de contrôle de la qualité strictes, et les incitatifs à consommer du cannabis chez les jeunes seront limités. Cela dit, pour que ces normes protègent la santé des Canadiens et assurent l'innocuité et l'efficacité des produits, elles doivent reposer sur une solide base de données probantes.

Bibliographie

Santé Canada. *Approche proposée en matière de la réglementation du cannabis : Résumé des commentaires reçus au cours de la consultation publique*, Ottawa (Ont.), chez l'auteur, 19 mars 2018. Consulté sur le site : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/medicaments-et-produits-sante/resume-commentaires-consultation-publique-reglementation-cannabis.html>

U.S. Department of Health and Human Services. *Preventing tobacco use among youth and young adults: A report of the Surgeon General*, Atlanta (GA), Centres for Disease Control and Prevention, 2012. Consulté sur le site : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/books/NBK99237/>

Zuckermann, A.M.E., K. Battista, M. de Groh, Y. Jiang et S.T. Leatherdale. « Prelegalisation patterns and trends of cannabis use among Canadian youth: results from the COMPASS prospective cohort study », *BMJ Open*, vol. 9 (2019), p. 1–9.

© Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, 2019



Centre canadien sur
les dépendances et
l'usage de substances

Le CCDUS a été créé par le Parlement afin de fournir un leadership national pour aborder la consommation de substances au Canada. À titre d'organisme digne de confiance, il offre des conseils aux décideurs partout au pays en profitant du pouvoir des recherches, en cultivant les connaissances et en rassemblant divers points de vue.

Les activités et les produits du CCDUS sont réalisés grâce à une contribution financière de Santé Canada. Les opinions exprimées par le CCDUS ne reflètent pas nécessairement celles de Santé Canada.